


Erick Souabe
certifié conforme

SARL 3SCD
Au Capital de 37.000 Euro
Siège Social : 34, rue de Meaux
60300 MONT-L'EVEQUE
RCS COMPIENGE 452 530 397

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 4 mars 2022**

Le 4 Mars 2022, les associés se sont réunis au siège social de la SARL 3SCD au 34, rue de Meaux, 60300 MONT-L'EVEQUE, en assemblée générale extraordinaire, sur convocation orale de la gérance.

Sont présents ou représentés :

<u>Nom :</u>	<u>Propriétaire de :</u>	<u>Ci, nombre de parts :</u>
Monsieur Erick SOUABE	Deux mille sept cents quatre vingt parts	2780
Monsieur Thomas SOUABE	Cent soixante parts	160
Madame Julie SOUABE	Quatre cent quarante parts	440
Monsieur Jean-Jacques SACENDA	Trois cent vingt parts	320

Total des parts présentes ou représentées : **3700 parts**, sur les **3700** composant le capital social.

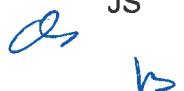
Monsieur Erick SOUABE, gérant, préside la séance et constate que les conditions de quorum et de majorité sont réunies et qu'en conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le gérant rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- approbation de la cession de 20 parts sociales par Jean-Jacques SACENDA,
- approbation de la cession de 300 parts sociales par Jean-Jacques SACENDA,
- modification de l'article 8 des statuts ;
- pouvoirs pour effectuer les formalités.

Le gérant dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les statuts de la société ;
- la feuille de présence ;
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

JS


Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la réunion et qu'ils ont eu la possibilité de poser pendant ce même délai toutes questions au Gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Personne ne demandant la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale constate qu'un associé a cédé ses parts qu'ils détenaient de la SARL 3SCD, dont le détail suit :

- Jean-Jacques SACENDA cède 20 parts sociales numérotées de 3381 à 3400 à Julie SOUABE
- Jean-Jacques SACENDA cède 300 parts sociales numérotées de 3401 à 3700 à Thomas SOUABE

L'assemblée générale décide d'approuver ces cessions de parts sociales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, en conséquence des résolutions ci-dessus, décide de modifier l'article 8 des statuts relatif au capital social ainsi qu'il suit :

Article 8 - Capital social

Les parts composant le capital social sont réparties entre les associés dans les proportions suivantes:

- A Monsieur Erick SOUABE, demeurant à
MONT L'EVEQUE (Oise)- 34 rue de
Meaux, Deux Mille Sept Cent Quatre
Vingts parts
sociales portant les numéros 1 à 2.780, c.....2.780
- A Monsieur Thomas SOUABE,
demeurant à TOULON (VAR) – 167
rue Courteline, Quatre cent Soixante
parts sociales
portants les numéros 2.781 à 3.240, ci 460

- A Madame Julie SOUABE,
demeurant à VIEUX MOULIN
(Oise)- 6 rue Pillet Will, Quatre
cent soixante parts sociales
portants les numéros 3.241 à 3.700, ci 460

Total égal au nombre de parts composant le capital social :
TROIS MILLE SEPT CENTS, ci..... 3.700

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés à la gérance pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 19 des statuts par les associés pour servir et valoir ce que de droit.

PARIS, le 4 mars 2022

Monsieur Erick SOUABE



Monsieur Thomas SOUABE



Madame Julie SOUABE

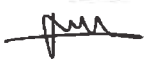


Monsieur Jean-Jacques SACENDA



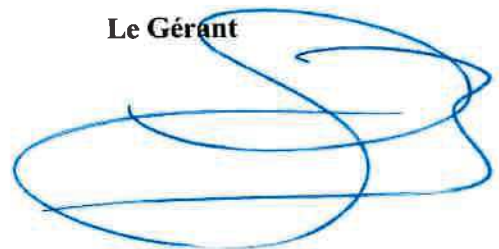
SARL 3SCD
Au Capital de 37.000 Euro
Siège Social : 34, rue de Meaux
60300 MONT-L'EVEQUE
RCS COMPIENGE 452 530 397

**FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE du 4 mars 2022.**

Associé	Parts	Voix	Mandataire	Signature
Erick SOUABE	2780	2780		
Thomas SOUABE	160	160		
Julie SOUABE	440	440		
Jean-Jacques SACENDA	320	320		

Le gérant certifie exact la feuille de présence faisant apparaître que 100 % des associés sont présents ou représentés, totalisant 100 % des parts sociales ayant le droit de vote et auxquelles sont attachées 3700 voix.

Le Gérant



Pouvoir de représentation à l'AG extraordinaire du 4 mars 2022

Je soussigné Jean-Jacques SACENDA

demeurant : La Bâtie – SAINT ETIENNE DES OULLIERES (69)
propriétaire de 320 actions de la Société 3 SCD

Société à responsabilité limitée au capital de 37.000 €, dont le siège social est à Arsy
34 rue de Meaux Mont L'Evêque 60300, immatriculée sous le numéro « 452 530 397
» RCS « Compiègne » ,

donne pouvoir, par les présentes à

Monsieur Eric SOUABE
demeurant 28 rue de la Vallée – Boulogne La Grasse

aux fins de me représenter à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 4
mars 2022, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la cession de 20 parts sociales par Jean-Jacques SACENDA,
- Approbation de la cession de 300 parts sociales par Jean-Jacques SACENDA,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour effectuer les formalités

En conséquence, assister à cette assemblée, prendre part à toutes discussions et délibérations, émettre tous avis et tous votes ou s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour, signer tous procès-verbaux et autres pièces et généralement faire le nécessaire.

Dans le cas où cette assemblée ne pourrait délibérer à la majorité requise pour la validité des décisions, le présent pouvoir conservera ses effets pour l'assemblée réunie ultérieurement sur deuxième convocation avec le même ordre du jour.

Fait à Rivière Neuve MAURICE

Le 2/03/2022

Signature



